## N°2023/035

13 Rue du Général Sarrut 09700 CANTE 05.61.67.85.09 mairie@mairiedecante.fr



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 18 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers

en exercice : 10présents : 06votants : 06absents : 04exclus : 00

Date de convocation et d'affichage : 12/07/2023

**OBJET** 

DM n°3 Abonder le compte 204141 Chapitre 204

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le 21 juillet 2023 et publication du 21 juillet 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

**Nadine CLAPIER** 

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT M Jean-Jacques GIMENO, M Hubert GRAS.

**Étaient excusés :** Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire

M le Maire informe le conseil municipal :

La dépense imputable au paiement de la quotte part de notre commune concernant l'achat du véhicule communal avec la commune de Labatut (achat réalisé par cette dernière) a été budgétisée sur un mauvais chapitre lors de la passation à la M57.

Il convient donc de rectifier cette erreur et d'abonder le compte 204141 au chapitre 204. M le Maire propose donc la DM suivante :

Dépenses Investissement : chapitre 204

Compte 204141 Subv.communes membres du GFP: +3 110.00€

Dépenses Investissement : chapitre 21

Compte 2151 Réseaux de voirie : - 3 110.00€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tous les documents relatifs à sa mise en application.

· V

Eric CANCE

Pour extrait conforme